

Le discret retour - suite : Bolkestein à l'Assemblée

Ce jeudi 21 janvier, ainsi que je vous l'indiquais dans ma précédente chronique, l'Assemblée Nationale débattait d'une proposition de loi « relative à la protection des missions d'intérêt général imparties aux services sociaux et à la transposition de la directive services ».

Seriez-vous surpris si je vous annonçais que le gouvernement n'a pas renoncé à mettre en œuvre sa politique extensive de la libre concurrence en tous domaines ?

Rien de bien neuf donc dans ces débats : les auteurs de la proposition ont expliqué pourquoi il fallait protéger les services sociaux français, le gouvernement, par sa secrétaire d'État Nora Berra, ont dit combien « Les services publics et les services sociaux d'intérêt général incarnent des valeurs essentielles à notre cohésion sociale » mais que « cette proposition de loi est non seulement inutile, mais pourrait même se révéler contre-productive ».

On a tout de même appris, de façon incidente, que le gouvernement avait décidé de mettre les laboratoires d'analyses médicales à l'abri de la libre concurrence mais en revanche que « les services d'aide à domicile et les établissements d'accueil des jeunes enfants, eux, ne relèvent pas directement de la politique sociale et ne s'adressent pas à des personnes en situation de besoin au sens de la directive » et qu'ils seront donc soumis à la loi de la ~~jungle~~ libre concurrence.

Que les mauvais esprits cessent de médire et qu'ils constatent ainsi que l'on peut encore en France limiter les durs effets de la libre concurrence... mais pour cela, il vaut sans doute mieux être un puissant lobby de laboratoires plutôt qu'une association gérant une crèche dans une banlieue déshéritée.

Finalement, ce ne fut pas lors de ce débat mais en commission que la majorité a le mieux résumé la position du gouvernement quand le député Jacques Domergue a déclaré : « devons-nous à tout prix maintenir notre niveau de protection sociale alors qu'il est globalement supérieur à celui des autres États membres de l'Union ? Le maintien d'un tel particularisme est-il compatible avec la construction de l'Europe sociale que nous appelons de nos vœux ? Je ne le crois pas. Il convient, au contraire, de trouver un moyen terme acceptable par tous, afin d'éviter de trop peser sur les entreprises et, donc, d'amoinrir leur compétitivité. » On peut difficilement être plus limpide !

Le groupe majoritaire, suivant docilement la position du gouvernement, a donc dit qu'il ne voterait pas la proposition de loi et le texte a été renvoyé au 26 janvier pour faire l'objet de la pas très démocratique procédure du vote bloqué : *ite missa est*.

... je ne suis pas sûr d'être dans l'air du temps en résumant la pensée gouvernementale par une formule latine. Pour être branché, il faudrait sans doute que je dépoussière mon vocabulaire et adopte une version mise à jour : cassez-vous pov' cons, ya plus rien à voir !

Me Simon